

## **LES MILITANTS OUVRIERS MENACÉS...**

Quatre militants ouvriers: Pierre LAMBERT, employé; Gérard BLOCH, professeur agrégé; Daniel RENARD, métallurgiste; Stéphane JUST, ouvrier de la R.A.T.P., viennent d'être renvoyés, par un arrêt de la Chambre d'accusation en date du 25 février 1960, devant le *Tribunal Permanent des Formes Armées* de Paris.

Que leur reproche-t-on? Des articles écrits par eux et parus dans le journal trotskyste «*La Vérité*» en 1956 et 1957 concernant le problème algérien. Cela, et exclusivement cela. Il s'agit donc d'un délit d'opinion à l'état pur.

Le scandale est d'autant plus flagrant que, pour des articles parus dans le même journal en 1954 et 1955, articles qui développaient naturellement les mêmes opinions, les quatre mêmes militants ont déjà été poursuivis; et que, dans cette première affaire, en 1957, la *Cour d'Appel de Paris*, réformant un jugement contraire du tribunal de première instance, avait jugé que leur cas relevait exclusivement des tribunaux civils et les avait condamnés pour ces faits à six mois de prison avec sursis, condamnation d'ailleurs amnistiée en 1959.

Et maintenant, pour des faits identiques, pour avoir exprimé leurs opinions par voie de presse, les quatre militants sont déférés, au Tribunal Militaire.

Ainsi donc apparaît, à travers de tels faits, toute la remise en cause de la liberté de la presse. Il est de juridiction constante que les délits de presse relèvent de la juridiction civile. Celle-ci, en la circonstance, n'a pas ouvert une nouvelle instruction. C'est la justice militaire qui intervient.

C'est pourquoi les quatre militants inculpés se sont pourvu Cassation contre l'arrêt de la Chambre d'accusation.

C'est pourquoi les soussignés, militants ou responsables syndicaux de tendances diverses. Intellectuels soucieux de la sauver des libertés essentielles, se gardant de se prononcer au fond sur les opinions développées par ces quatre journalistes, s'en tenant au principe démocratique de séparation des pouvoirs,

- s'élèvent de la façon la plus solennelle contre le renvoi LAMBERT, BLOCH, RENARD et JUST devant les tribunaux militaires,

- appellent les militants ouvriers et démocrates de toutes tendances à s'associer à leur protestation et à participer au Comité de Défense des quatre militants inculpés.

G. LAURE, Secrétaire général de la Fédération de l'Education Nationale (F.E.N.)

P. TRIBIE, Secrétaire général de la Fédération des Fonctionnaires F.O.

G. NOUVEL, Secrétaire section syndicale C.G.T. Brissonneau (Nantes).

D. FORESTIER, Secrétaire général du Syndicat National des Instituteurs.

G. DELAMARE Secrétaire général des Métaux F.O.

R. HOYEZ, Secrétaire général du syndicat des Charpentiers de la C.G.T.

A. SIDRO, Secrétaire général de la Fédération des Employés F.O.

P. DHOMBRES, Secrétaire général de l'U.D.-F.O. de la R.P.

R. PATOUX, Secrétaire général de l'U.D.-F.O. de la R.P.

M. JOYEUX, Ecrivain.

A.-M. BERNARD, Secrétaire général de la Chambre Typographique de la R.P.-C.G.T.

R. ROULET, Secrétaire général du S.N.E.T.  
G. LEMOINE, Délégué mineur C.G.T.  
A. HEBERT, Secrétaire général de l'U.D.-F.O. de Loire-Atlantique  
R. LAPEYRE, Secrétaire général de la Fédération des T.P., F.O.  
J. SALAMERO, Responsable C.G.T. des Métaux.  
J. CHONION, Secrétaire de l'U.D.-F.O. de la R.P.  
G. BAJOMETS, Secrétaire général du Syndicat C.G.T. des gens de maison. P. DERCOURT, Secrétaire de la Fédération des Employés F.O.  
J. PUYVANDRAN, Responsable C.G.T. des Métaux.  
Jean CASSOU, Directeur du Musée d'Art Moderne.  
L. SCHWARTZ, Professeur à la Sorbonne.  
A. BRETON, Ecrivain.  
M. BAUFRERE, du Syndicat des journalistes F.O.  
A. BENSID, Secrétaire général de l'U.S.T.A.

Pour s'associer à la protestation, écrire à Mme Ida Boireau, Syndicat Force Ouvrière, 14, rue Vial Paris (15ème).

Le Comité de Rédaction du «*Monde Libertaire*» s'est associé cette protestation. Il invite les anarchistes, les sympathisants, les lecteurs du «*Monde Libertaire*» à participer au Comité de défense.

-----